

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2459)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 36

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve et M. Lefèvre

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« ou une députée »

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« ou une sénatrice »

III. – En conséquence, à ladite phrase dudit alinéa, supprimer les deux occurrences des mots :

« ou la présidente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à mettre en cohérence l’article, dont seule une partie est rédigée en écriture inclusive. Il est proposé de revenir à la rédaction initiale en faisant référence aux fonctions plutôt qu’aux personnes.